

## ANNEXE

### LISTE DES PAYS OU RÉGIONS

#### A. Pays ou régions à risque d'ESB négligeable

##### États membres

- Belgique
- Bulgarie
- République tchèque
- Danemark
- Allemagne
- Estonie
- Espagne
- Croatie
- Irlande
- Italie
- Chypre
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Hongrie
- Malte
- Pays-Bas
- Autriche
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Slovénie
- Slovaquie
- Finlande
- Suède

##### Régions d'États membres

- Irlande du Nord<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Conformément à l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment à l'article 5, paragraphe 4, du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, lu en liaison avec l'annexe 2 de ce protocole, aux fins de la présente annexe, les références aux États membres incluent le Royaume-Uni en ce qui concerne l'Irlande du Nord.

## Pays membres de l'Association européenne de libre-échange

- Islande
- Liechtenstein
- Norvège
- Suisse

## Pays tiers

- Argentine
- Australie
- Brésil
- Canada
- Chili
- Colombie
- Costa Rica
- États-Unis
- Inde
- Israël
- Japon
- Namibie
- Nouvelle-Zélande
- Panama
- Paraguay
- Pérou
- Serbie <sup>2</sup>
- Singapour
- Uruguay

## B. Pays ou régions à risque d'ESB contrôlé

### États membres

- Grèce
- France

---

<sup>2</sup> Telle que visée à l'article 135 de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part (JO L 278 du 18.10.2013, p. 16)

## Pays tiers

- Corée du Sud
- Mexique
- Nicaragua
- Taïwan
- Royaume-Uni, à l'exception de l'Irlande du Nord

## C. Pays ou régions à risque d'ESB indéterminé

- Les pays ou régions ne figurant ni au point A ni au point B de la présente annexe.